

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : FR – 26.01.2023

Révision / Date : v2.1 - 26.01.2023

SECTION 1 :

Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Raison sociale : **DEK PRO**

Identifiant Unique de Formulation : 7200-U0CW-500J-QNYV

Numéro de spécification du produit + Code produit :

Se reporte aux articles de la marque DEK :

N° de pièce : 173483 / 03129706-01 (1 Litre)

N° de pièce : 173485 / 03129708-01 (5 Litres)

N° de pièce : 431093 / 03130223-01 (20 Litres)

Numéro de la fiche de données de sécurité : **ASM TSDS 005 v2.1 FR**

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Application de la substance / du mélange : Produit de nettoyage / Nettoyant

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité Producteur / Fournisseur :

ASMP GmbH & Co. KG

Rupert-Mayer-Strasse 48

81379 Munich, Germany

Web: <https://psp.smt.asmpt.com/en/>

Mail: gsc.printing@asm-smt.com

Service chargé des renseignements

Téléphone : +44 1305 208661

1.4 Numéro d'urgence

Téléphone : +49 (0) 841 63523

Bürozeiten / Heures d'ouverture : de 9h à 15h du lundi au vendredi

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008



GHS07

Irritation de la peau 2

H315 Provoque une irritation de la peau.

Irritation des yeux 2

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : FR – 26.01.2023

Révision / Date : v2.1 - 26.01.2023

Raison sociale : DEK Pro

(suite de la page 1)

2.2 Éléments d'étiquetage**Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger

GHS07

Mention d'avertissement : Avertissement**Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage :** 1-butoxypropan-2-ol**Mentions de danger**

H315 Provoque une irritation de la peau.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux

Conseils de prudence

P280 Porter des gants et des lunettes de protection.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Continuer à rincer.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment avec de l'eau.

2.3 Autres dangers**Résultats des évaluations PBT et vPvB PBT****PBT:** Non applicable.**vPvB:** Non applicable**SECTION 3 : Composition/informations sur les composants****3.2 Caractérisation chimique :** Mélanges**Description :** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux :			
CAS : 5131-66-8 EINECS : 225-878-4 Reg.nr.: 01-2119475527-28-X		1-butoxypropan-2-ol Irritation de la peau 2 H315 Irrit. ocul. 2, H319	>50%

SVHC : Aucun**Indications complémentaires :** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : FR – 26.01.2023

Révision / Date : v2.1 - 26.01.2023

Raison sociale : DEK Pro

(suite de la page 2)

SECTION 4 : Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales :

Transporter la personne concernée à l'air libre. Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Après inhalation : Donner de l'air frais ; consulter un médecin en cas de douleurs.

Après contact avec la peau :

Retirer immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Recevoir un traitement médical.

Après contact avec les yeux :

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Après ingestion :

En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction :

Brouillard d'eau,

Dioxyde de carbone,

Poudre d'extinction,

Mousse résistant à l'alcool.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité : Jet d'eau à grand débit.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité : Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter des vêtements de protection.

Veiller à une aération suffisante

6.2 Précautions environnementales :

Empêcher toute pénétration dans la terre / le sol.

Empêcher toute pénétration dans les égouts / les eaux de surface / la nappe phréatique.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure)

Éliminer la matière collectée conformément au point 13.

6.4 Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations sur la sécurité de manipulation, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : FR – 26.01.2023

Révision / Date : v2.1 - 26.01.2023

Raison sociale : **DEK Pro**

(suite de la page 3)

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Les précautions d'usage doivent respectées lorsque l'on manipule des produits chimiques.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Stocker à l'abri de la chaleur et de l'humidité dans des récipients bien fermés.

Informations concernant le stockage commun :

Non nécessaire.

Plus d'informations sur les conditions de stockage :

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) : Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques : Aucune autre donnée ; voir Section 7.

8.1 Contrôle des paramètres

Ingrédients présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

Valeurs seuils (DNEL)		
5131-66-8 1-butoxypropan-2-ol		
Exposition orale	Impact systémique de la dose dérivée sans effet (à long terme)	8.75 mg/kg KG/Tag (consommateur)
Exposition cutanée	Impact systémique de la dose dérivée sans effet (à long terme)	16.0 mg/kg KG/Tag (consommateur) 44.0 mg/kg KG/Tag (travailleur)
Exposition par inhalation	Impact systémique de la dose dérivée sans effet (à long terme)	33.8 mg/m ³ KG/Tag (consommateur) 270.5 mg/m ³ KG/Tag (travailleur)
Méthodes d'évaluation du risque (PNEC)		
5131-66-8 1-butoxypropan-2-ol		
PNEC eau (eau marine)		0.0525 mg/l
PNEC (STP)		10 mg/l
PNEC résidu (eau douce)		0.0525 mg/l

Remarques supplémentaires : Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : FR – 26.01.2023

Révision / Date : v2.1 - 26.01.2023

Raison sociale : DEK Pro

(suite de la page 4)

8.2 Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés** : Aucune autre donnée ; voir section 7.**Mesures de protection individuelle, comme un équipement de protection individuel****Mesures générales de protection et d'hygiène** :

Les précautions d'usage doivent être respectées lorsque l'on manipule des produits chimiques. Retirer immédiatement tout vêtement souillé ou contaminé.

Éviter le contact avec les yeux et la peau.

Protection respiratoire : Pas nécessaire si la pièce est bien ventilée.**Protection des mains** :

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation

Matériau des gants

Caoutchouc nitrile, NBR

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et doit être respecté.

Protection des yeux : Lunettes de protection recommandées en cas de risque d'éclaboussure.**SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Indications générales	
État physique :	Fluide
Couleur	Incolore
Odeur	Spécifique type
Seuil olfactif :	Non déterminé
Température de fusion/Température de congélation :	< - 20 °C
Point d'ébullition ou température d'ébullition initiale et intervalle d'ébullition	100 - 171 °C
Inflammabilité :	Non applicable
Limite inférieure et supérieure d'explosion	Non déterminé
Point d'éclair :	67 °C
Température d'auto-inflammation :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Température de décomposition	Non déterminé
Viscosité - pH	Neutre
Viscosité cinématique	Non déterminé
Dynamique	Non déterminé
Solubilité (dans l'eau) :	Partiellement miscible
Coefficient de partage octanol/eau (mesure LogP) :	
Pression de vapeur à 20 °C :	3 hPa
Densité et/ou densité relative	
Densité à 20 °C :	0.89 +/- 0.02 g/cm ³ (DIN 51757)
Densité relative :	Non déterminé
Densité de vapeur :	Non déterminé

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : FR – 26.01.2023

Révision / Date : v2.1 - 26.01.2023

Raison sociale : **DEK Pro**

(suite de la page 5)

9.2 Autres informations

Aspect :	
Forme	Liquide
Informations importantes sur la protection de la santé et la sauvegarde de l'environnement, et sur la sûreté	
Température d'inflammation :	Non déterminé
Propriétés explosives :	Le produit ne présente aucun danger
Changement d'état	
Taux d'évaporation :	Non déterminé,
Informations concernant les catégories de risques physiques	
Explosifs	Néant
Gaz inflammables	Néant
Gaz oxydants	Néant
Gaz sous pression	Néant
Liquides inflammables	Néant
Solides inflammables :	Néant
Substances et mélanges autoréactifs :	Néant
Liquides pyrophoriques :	Néant
Solides pyrophoriques :	Néant
Substances et mélanges à échauffement spontané	Néant
Substances et mélanges, qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau.	Néant
Liquides décapants :	Néant
Solides décapants :	Néant
Peroxydes organiques :	Néant
Corrosif pour les métaux :	Néant
Explosibles désensibilisées :	Néant

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : FR – 26.01.2023

Révision / Date : v2.1 - 26.01.2023

Raison sociale : **DEK Pro**

(suite de la page 6)

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.**10.2 Stabilité chimique****Décomposition thermique/conditions à éviter :**

Stocker dans un endroit frais. Le chauffage du récipient provoque une augmentation de pression avec risque d'éclatement.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.**10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.**10.5 Substances incompatibles :** Tenir à l'écart des agents oxydants.**10.6 Produits de décomposition dangereux :**

Aucun dans les conditions normales d'utilisation et de stockage selon les instructions données.

Indications complémentaires : Peut être distillé sans décomposition pendant la réaction à pression normale.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les catégories de risques telles que définies par la Règlementation (CE) N° 1272/2008**Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :		
5131-66-8 1-butoxypropan-2-ol		
Exposition orale	LD50	3300 mg/kg (rat)
Exposition cutanée	LD50	> 2000 mg/kg (rat)

Corrosion/l'irritation cutanée :

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Provoque une irritation de la peau.

Affection/irritation oculaire grave :

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité des cellules germinales :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Reprotoxicité :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT-exposition unique :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT-exposition répétée :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Risque d'aspiration :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les catégories de risques**Propriétés de perturbation endocrinienne :**

Aucun des ingrédients n'est compris.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : FR – 26.01.2023

Révision / Date : v2.1 - 26.01.2023

Raison sociale : **DEK Pro**

(suite de la page 7)

SECTION 12 : Informations toxicologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique :	
5131-66-8 1-butoxypropan-2-ol	
LD50 / 96h (statique)	> 560 - 1000 mg/l (Poecilia reticulata)
EC50 / 48h (statique)	> 1000 mg/l (daphnia magna)
EC50 / 96h (statique)	> 1000 mg/l (selenastrum capricornutum)

12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

Indications toxicologiques complémentaires :

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB PBT

PBT : Non applicable.

vPvB : Non applicable.

12.6 Propriétés de perturbation endocrinienne :

Le produit ne contient pas de substances aux propriétés de perturbation endocrinienne.

12.7 Autres effets négatifs

Indications toxicologiques complémentaires :

Notes générales :

Classe de pollution des eaux 1 (Règlement allemand) (Classification propre) : peu polluant.

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation : L'évacuation des produits doit être conforme aux prescriptions légales.

Emballage(s) non nettoyé(s) :

Recommandation : Évacuation conformément aux prescriptions légales officielles.

Produits de nettoyage recommandés : Eau, addition éventuelle de produits nettoyants.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

14.2 Nom d'expédition des Nations unies ADR, ADN, IMDG, IATA	Néant
14.3 Classe(s) de danger pour le transport ADR, ADN, IMDG, IATA	Néant
14.4 Groupe d'emballage ADR, IMDG, IATA	Néant
14.5 Dangers pour l'environnement : Polluant marin :	Aucun. Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucun
14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI :	Non applicable.
Indications complémentaires de transport :	Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus.
"Règlement type" de l'ONU :	Néant

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité **selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : FR – 26.01.2023

Révision : v2.1 - 26.01.2023

Raison sociale : **DEK Pro**
(suite de la page 8)

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Consigne 2012 / 18 / UE

Substances dangereuses - ANNEXE I : Aucun des composants n'est compris.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique : Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16 : Autres informations

Ces données sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

H315 Provoque une sévère irritation de la peau.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Acronymes et abréviations :

ADR : Accord européen sur le transport des marchandises Dangereuses par Route
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses
IATA : Association internationale du transport aérien
GHS : Système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques
EINECS : Inventaire européen des produits chimiques commercialisés
ELINCS : Liste européenne des substances chimiques notifiées
CAS : Chemical Abstracts Service (division de la société américaine de chimie American Chemical Society)
DNEL : Dose dérivée sans effet (REACH)
PNEC : Concentration prédite sans effet (REACH)
LC50 : Concentration létale (toxicité aigüe), 50 pour cent de la limite maximale
EC50 : Concentration effective (effets nuisibles), 50 pour cent de la limite maximale
PBT : Persistante, bioaccumulable et toxique
SVHC : Substances extrêmement préoccupantes
vPvB : Très persistantes et très bioaccumulables
Irritation de la peau 2 : Corrosion / irritation cutanée – Catégorie 2
Eye Irrit. 2 : Sérieuse blessure/irritation des yeux – Catégorie 2
WEL : Limites d'exposition sur le lieu de travail – selon les indications définies en Grande-Bretagne (GB) uniquement

Historique des révisions :

v 1.0 Converti selon le modèle SDS – février 2018
v 2.0 Mis à jour selon le nouveau modèle SDS – avril 2022
v 2.1 Raison sociale actualisée – Section 1.3 – janvier 2023
 Mise à jour de la marque de la société – janvier 2023